

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 mars 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2014**
- ⇒ **Affectation des résultats 2014**
- ⇒ **Vote des 3 taxes locales**
- ⇒ **SDANC - demande d'adhésion**
- ⇒ **SMIC - demandes d'adhésion**
- ⇒ **Instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 01/07/2015**
- ⇒ **Enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot – génie civil du réseau téléphonique**
- ⇒ **Convention déneigement et déverglçage**
- ⇒ **Acquisition d'une bande de terrain**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 12 mars 2015

Présents : L'ensemble des membres du Conseil Municipal

Secrétaire : M. Claude LHUILLIER

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu de la réunion du 15 janvier 2015.

Après discussion auprès du conseil municipal et validation par celui-ci, Mme le Maire propose de présenter l'ensemble des comptes administratifs et comptes de gestion 2014 et de se retirer à la fin pour que l'ensemble du conseil, sous la présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, délibère sur l'ensemble des comptes ci-dessous :

N° DCM 06/2015	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014</u> <u>« ASSAINISSEMENT »</u>
--------------------------	--

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2014 «Assainissement», celui-ci étant identique au compte de gestion 2014 géré par Mme la Trésorière Principale.

Sous la présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ** les comptes précités à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

N° DCM 07/2015	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014</u> <u>« FORET »</u>
--------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2014 «Forêt», celui-ci étant identique au compte de gestion 2014 géré par Mme la Trésorière Principale.

Sous la présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ** les comptes précités à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

N° DCM 08/2015	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014</u> <u>« LOTISSEMENT »</u>
--------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2014 «Lotissement», celui-ci étant identique au compte de gestion 2014 géré par Mme la Trésorière Principale.

Sous la présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** les comptes précités à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

N° DCM 09/2015	<u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014</u> <u>« COMMUNE »</u>
--------------------------	---

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2014 «Commune», celui-ci étant identique au compte de gestion 2014 géré par Mme la Trésorière Principale.

Sous la présidence de M. Claude LHUILLIER 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** les comptes précités à 8 voix pour et 2 abstentions (MM. Anthony LANGEVIN et Julien POTHIER).

N° DCM 10/2015	<u>AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2014</u> <u>BUDGET ASSAINISSEMENT 2015</u>
--------------------------	---

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de **1 445,56 €**
- un solde d'exécution (déficiaire) de la section d'investissement de **10 175,60 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- compte 001 - déficit antérieur reporté investissement : **10 175,60 €**
- 1068 Autres réserves : **1 445,56 €**

N° DCM 11/2015	<u>AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2014</u> <u>BUDGET FORET 2015</u>
--------------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de **33 696,97€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : **33 696,97 €**

N° DCM	<u>AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2014</u> <u>BUDGET LOTISSEMENT 2015</u>
--------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédentaire) de la section de fonctionnement de : **173 361,47 €**
- un résultat (déficitaire) de la section d'investissement de : **44 843,98 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : **128 517,49 €**
- compte 001 - déficit d'investissement reporté : **44 843,98 €**

N° DCM	<u>AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2014</u>
12/2015	<u>BUDGET COMMUNE 2015</u>

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficitaire) de la section d'investissement de **102 494,63 €**
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **91 082,38 €**

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Dépenses

- en dépenses à l'article 2135 « Installations générales, agencements aménagements » pour un montant de : **15 813,90 €**
- en dépenses à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles » pour un montant de : **350,00 €**
- en dépenses à l'article 2315 « Installation » pour un montant de : **144 637,60 €**

Recettes

- 1323 « Département » pour un montant de : **24 300,00 €**

Un besoin de financement de : 238 996,13€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN).

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : **102 494,63 €**
- 1068 Autres réserves : **91 082,38 €**

N° DCM	<u>FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015 DES TAXES DIRECTES</u>
14/2015	

Mme le Maire propose de de maintenir les taux d'impositions actuels, à savoir :

- ◆ Taxe d'habitation 13,37 %
- ◆ Taxe foncière bâti 20,93 %
- ◆ Taxe foncière non bâti 54,68 %

Après en avoir délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **CONFIRME** le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes locales en 2015.

Bien que si les taux soient maintenus, il est porté à la connaissance de l'Assemblée que les bases ont évolué ce qui augmentera le produit perçu par la commune.

N° DCM 14/2015	<u>SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> <u>DEMANDE D'ADHESION</u>
--------------------------	---

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la collectivité suivante :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LA BRESSE-CORNIMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la collectivité précitée.

N° DCM 15/2015	<u>SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE</u> <u>DEMANDES D'ADHESIONS</u>
--------------------------	--

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésions présentée par :

- Les Communes de HOUECOURT et de SAINT REMIMONT
- Le syndicat Intercommunal des Eaux de Froide Fontaine (Siège LONGCHAMP SOU CHATENOIS), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Mamoise (siège de LIFFOL LE GRAND), le SIVOM (Syndicat Intercommunal à vocation multiple) de la Haute Vallée de l'Aroffe (siège : VICHÉREY) et le Syndicat Mixte de la Voix Verte des Hautes Vosges (Siège : LE MENIL)

Avec ces nouvelles demandes, le Syndicat compterait 523 collectivités adhérentes (461 communes et 62 groupements de communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE l'adhésion de la collectivité précitée.

N° DCM 16/2015	<u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL</u> <u>INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A COMPTER DU 01/07/2015</u>
--------------------------	--

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les communes ayant un PLU et appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, ne pourront plus disposer des services de l'Etat (DDT) pour instruire les demandes d'urbanisme.

Mme le Maire rappelle les coûts proposés par :

- L'Agence Technique Départementale 88 :

Equivalence	CUa	CUb	DP	PC	PA	PD
ePC	0.13	0.4	0.7	1	1.2	0.8
Coût	20 €	60 €	105 €	150 €	180 €	120 €

Pour mémoire : CUa (certificat d'urbanisme d'information), CUb, (certificat d'urbanisme opérationnel), DP (déclaration préalable), PC (permis de construire), PA (permis d'aménager), PD (permis de démolir).

- La Communauté d'Agglomération d'Epinal a décidé de créer un service mutualisé pour instruire les actes des communes qui le souhaiteraient. Cette prestation sera ensuite facturée aux communes, sachant que le coût de l'instruction d'une demande de permis de construire est estimé à 90 € (le coût pour les autres actes d'urbanisme sera proportionnel à ce prix de base).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme aux services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Pour idée, sur la commune, en 2013, il y a eu 4 permis de construire et 7 en 2014. Une discussion sera engagée lors de prochaines réunions sur la répercussion ou pas des permis de construire ou autre actes d'urbanisme au demandeur. M. Nicolas HAYOTTE fait part de faire attention à ne pas bloquer les constructions.

N° DCM	<u>SMDEV</u> <u>ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE DES FRERES MOUROT</u>
--------	---

Mme le Maire donne lecture du projet de génie civil du réseau téléphonique pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot dont l'estimation s'élèverait à 40 000 € T.T.C avec une participation communale à hauteur de 18 726,60 €

Les membres du Conseil Municipal souhaiteraient avoir un coût global des travaux à venir avec tous les participants

Mme le Maire prendra l'attache du SMDEV afin d'obtenir les renseignements

Ce point sera représenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

N° DCM 18/2015	<u>ACTUALISATION DE LA CONVENTION ENTRE MONSIEUR AZIER DOMINIQUE ET LES COMMUNES DE DOMEVRE SUR AVIERE – ONCOURT ET THAON LES VOSGES</u>
--------------------------	---

Mme le Maire rappelle que le déneigement des voies communales est effectué par M. Dominique AZIER.

Une convention a été établie en 2008 pour définir les conditions d'exécution du service hivernal (déneigement et salage) sur les trois collectivités.

Suite au changement de situation professionnelle de M. Dominique AZIER, Mme le Maire informe qu'il y a lieu d'actualiser la convention en cours et donne lecture de la nouvelle version qui annulera et remplacera à compter de l'hiver 2014-2015 celle signée en décembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** les termes de la version actualisée de la convention et **AUTORISE** Mme le Maire à la signer.

M. AZIER est auto-entrepreneur. Le prix de l'heure de prestation est fixé à 65 €. Il est précisé qu'il s'agit d'un prix net puisque M. AZIER n'est pas assujetti à la TVA.

Pour les communes de Thaon les Vosges et d'Oncourt, la commune demande une participation de 350€/hiver par matériel communal mis à disposition. Le sel utilisé pour les 2 communes voisines leur est facturé en fin de saison hivernale.

N° DCM 19/2015	<u>ACHAT BANDE DE TERRAIN</u>
--------------------------	--------------------------------------

Dans la cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics, Mme le Maire informe qu'il y a lieu de créer une rampe d'accès au bâtiment communal situé au 54 rue des Frères Mourot (ancienne école maternelle).

Le terrain n'appartenant pas à la commune, elle a rencontré M. Jean-Marie GEOFFROY, propriétaire foncier, avec M. Claude LHUILLIER 1^{er} adjoint pour acquérir une bande de terrain issue des parcelles B 595, 639 et 636 au lieu-dit « la Haie Morte ».

M. GEOFFROY ayant donné son accord, la commune a pris l'attache du service des domaines afin d'avoir leur avis sur la valeur vénale des parcelles de terrain. Une réponse du service a été faite le 12 février 2015 pour un prix estimé entre 4,50€/m² et 5 €/m².

L'information a été donnée à M. et Mme GEOFFROY qui valide la vente au prix de 5 € le m².

La bande de terrain représente environ 23 m² soit 115 €. A cela, il conviendra de rajouter le bornage compris entre 600 et 800 €. M. Anthony LANGEVIN donne le coût d'environ 39,78 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire :

- ⇒ à acheter la bande de terrains située sur les parcelles B 595, 639 et 636 au prix de 5 € le m².
- ⇒ à prendre l'attache du géomètre pour effectuer le bornage,
- ⇒ à signer l'acte administratif et les documents correspondants.

INFORMATIONS DIVERSES :

Réunion budgets

Mme le Maire demande aux conseillers leur disponibilité pour les dates des réunions, pour :
Présentation du budget fixée au 2 avril 2015 à 20 H 00. M. Anthony LANGEVIN informe qu'il ne sera pas présent.

Vote des budgets fixée au 9 avril 2015 à 20 H 00

Travaux VC4 et rue principale

M. Claude LHUILLIER, 1^{er} Adjoint fait le compte rendu de la réunion de commission Travaux qui a eu lieu le 18 mars 2015 à propos des travaux de voirie confiés par marché à l'entreprise TRB.

Ces travaux devraient commencer dans une quinzaine de jours pour une durée d'environ 1 mois.

Un nouveau métrage sur la route de Thaon les Vosges a été effectué par l'entreprise suite à l'hiver passé.

Des travaux supplémentaires ont été vus avec la commission travaux :

.Ruissèlement route de Thaon, création d'un bois d'eau sur le chemin.

.Bois de Chêne : curage des fossés,

.Branchement ERHART et LHUILLIER,

. Au dessus de M.AZIER Dominique, création d'un bois d'eau,

. Sur la D41, bitume sur le trottoir et déplacement du stop et du panneau 30 au niveau de M. et Mme LAVALLE (largeur du trottoir 1,4m).

Communauté d'Agglomération d'Epinal

Aire de jeux :

Mme le Maire informe qu'elle a pris l'attache de la Communauté d'Agglomération d'Épinal afin de régler le problème de l'aire multisport. Des ballons vont régulièrement chez M. et Mme Marcel GEOFFROY.

La pose d'un filet plafond a été évoquée, son chiffrage se monte à 12 000 € H.T. environ.

En parallèle, la commune a en charge le grillage de l'aire de jeux. Celui-ci a été détérioré par le passage des personnes voulant emprunter des raccourcis au lieu des accès existants. Un premier devis pour le remplacement du grillage existant sur 127 ml par du grillage rigide s'élève à 19 000 H.T. D'autres devis sont en attente.

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Mme le Maire informe du courrier reçu de la CAE accordant à une deuxième personne du village Mme Nella FRICOU une aide de 499.80 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Marche commémorative 120 ans de la catastrophe de Bouzey

Mme le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Pierre PENTECÔTE, Vice-Président du Club Vosgien, informant d'une marche commémorative pour les 120 ans de la catastrophe de Bouzey qui aura lieu le vendredi 1^{er} mai et le samedi 2 mai 2015.

Elle fait appel aux volontaires pour commenter cet évènement qui a coûté la vie à 31 domaviérois.

Domèvre sur avière sera une commune étape pour accueillir les marcheurs pour le pique-nique du midi du 1^{er} mai. Le préau derrière la mairie sera mis à leur disposition ainsi que des tables et des bancs.

Bulletin Communal

Mme le Maire donne lecture des courriers de remerciements suite à l'envoi du bulletin communal.

SCOT

Mme le Maire fait part de la réception en mairie d'une délibération complémentaire sur les motifs de la révision du SCOT afin notamment d'intégrer la Communauté de Communes du Secteur de Dompaire.

M. Anthony LANGEVIN prend la parole afin de donner lecture du compte rendu de la réunion du SCOT qui a eu lieu le 5 février 2015.

Lors de la dernière réunion du SCOT, il a été validé les comptes administratifs pour l'année 2014 ont été validés, et les affectations de résultats ont été arrêtées en vue pour le budget 2015.

La contribution pour l'année 2015 s'élève à 2,62€/habitant.

Il y a continuité sur les engagements d'études :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Projet agricole-environnemental
- Consolidation des pôles structurants.
- Achats de données
- Études complémentaires (transport/ économie)

Le budget primitif 2015 a été approuvé.

Une nouvelle convention sera signée avec le centre de gestion pour la médecine du travail.

Il a été évoqué la plate-forme mobilité en lien étroit avec « cœur des Vosges mobilité ». Site internet permettant de mettre un lien : covoiturage, Simplicim (calcul d'itinéraire), recherche communal, gestion des alertes par SMS. Au niveau de la commune, il y aura un accès Widget.

Une nouvelle convention sur la gestion des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été exposée.

Il y a eu présentation du rapport d'activité 2014 et avancement sur la révision du SCOT 2015.

Puis, il y a eu validation de la candidature du SCOT des Vosges centrale (SCOT-CAE et CC moyenne Moselle) pour le projet sur le territoire en transmission environnementale initié par le national.

A la fin de la réunion, une conférence sur les énergies renouvelables a été organisée. M. Anthony LANGEVIN n'a pas pu y assister.

La prochaine réunion du SCOT aura lieu normalement le 22 juin 2015 à 18h au centre des congrès.

Mutuelle

M. Jean-Maurice THAILLARD a participé dernièrement à une réunion en mairie de Thaon les Vosges où il a été évoqué la possibilité de rejoindre un groupement afin d'adhérer à une mutuelle à moindre coût. Ce dossier est géré dans le cadre du CCAS.

Courses de caisses à savon le 7 juin prochain

M. POTHIER fait part des avancées de l'évènement. Il fait appel à des volontaires pour un ou deux commissaires.

MM. POTHIER et RIVAT vont préparer l'affiche pour cette manifestation

Des exploitants agricoles ont été contactés pour le prêt et l'installation des bottes de foin pour la protection des concurrents et du public. Cet événement est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la DAL qui est fixée au 26 mars.

Rencontre avec la Gendarmerie

Les élus de 18 communes se sont retrouvés à la salle polyvalente à l'invitation des services de la Gendarmerie afin de retracer ensemble les événements de l'année 2014 sur les différents territoires. Pour la commune de Domèvre, deux infractions ont été enregistrées.

Bibliothèque

Mme le Maire informe que Mme GAULARD Jocelyne a donné son budget pour l'année 2015 : 1 600 € ainsi qu'une demande de remboursement de ses frais de formation.
M. POTHIER signale qu'un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres du village afin d'annoncer la réouverture de la bibliothèque.

Fin de la séance à 22 H 50

Muriel CUENIN	Joël JACQUEMIN
Nicolas HAYOTTE	Marie MATHIEU
Noëlle HUGUENIN	Julien POTHIER
Claude LHUILLIER	Jean-Maurice THAILLARD
Yvan RIVAT	Marie-Paule MASSON
	Anthony LANGEVIN

Le Maire, certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie 09 avril 2015 et transmis au contrôle de légalité le 27 mars 2015

Le Maire
Noëlle HUGUENIN